

FCP VALEURS AL KAOUTHER

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 978 741 DT, un actif net de 970 284 DT et un résultat déficitaire de 11 842 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2020

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		698 766	790 789
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		83 406	104 246
	AC1	782 172	895 035
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	80 193	115 529
DISPONIBILITES	AC2 (b)	116 377	103 982
AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		978 741	1 114 547
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 383	6 159
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 074	3 317
TOTAL PASSIF		8 457	9 476
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	966 902	1 081 010
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	3 382	24 061
TOTAL ACTIF NET		970 284	1 105 071
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		978 741	1 114 547

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	24 281	44 149
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	4 817	10 908
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		29 098	55 057
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	21 388	25 395
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		7 710	29 662
AUTRES CHARGES	CH2	4 387	4 532
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 323	25 130
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		59	- 1 069
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		3 382	24 061
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 59	1 069
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		36 285	- 110 999
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSIONS DE TITRES		- 49 608	54 802
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		- 1 843	- 785
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 11 842	- 31 852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2020

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	- 11 842	- 31 852
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 323	25 130
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	36 285	- 110 999
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DE TITRES	- 49 608	54 802
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 1 843	- 785
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	68 657	12 996
CAPITAL	68 782	12 690
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	84
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-125	222
RACHAT	- 191 601	- 72 281
CAPITAL	- 190 423	-73 117
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 1 365	1 836
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	184	-1 291
DROITS DE SORTIE	3	291
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 134 786	- 91 137
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	1 105 071	1 196 208
FIN DE L'EXERCICE	970 284	1 105 071
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	11 473	12 092
FIN DE L'EXERCICE	10 182	11 473
VALEUR LIQUIDATIVE	95,294	96,319
TAUX DE RENDEMENT	-1,06%	-2,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- . Journaux des écritures comptables ;
- . Grand-livre des comptes ;
- . Balance générale ;
- . Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

-A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

4.4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par :

- . Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- . Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- . 20% de l'actif en liquidités.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- PORTEFEUILLE TITRE :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés		615 284	698 766	83 481		72,02%
<i>Actions admises à la cote</i>						
CEREALIS	8 500	61 115	78 183	17 068		8,06%
CITY CARS	5 567	46 922	45 488	-1 435		4,69%
DELICE HOLDING	6 094	82 173	90 478	8 304		9,32%
EURO-CYCLES	3 520	42 944	90 429	47 485		9,32%
ONE TECH HOLDING	6 917	73 027	83 052	10 026		8,56%
SAH LILAS	7 280	87 728	89 391	1 663		9,21%
SOTUVER	10 080	70 321	70 419	98		7,26%
SOTUVER NG 2020	2 205	15 383	14 443	-940		1,49%
SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TELNET HOLDING	6 000	31 229	50 352	19 123		5,19%
UNIMED	8 906	79 215	86 531	7 316		8,92%
Obligations, Valeurs assimilées		80 000	83 406		3 406	8,60%
<i>Obligations selon les principes de la finance Islamique</i>						
WIFAK BANK 2019-1 CBTF	1 000	80 000	83 406		3 406	8,60%
TOTAL		695 284	782 172	83 481	3 406	80,61%

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2019	47 196
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2020	36 285
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2020	83 481

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	213 728
- Obligations	0
TOTAL	213 728

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus-values Réalisées
- Actions et droits rattachés	342 037	292 429	-49 608
- Obligations	20 000	20 000	0
TOTAL	362 037	312 429	-49 608

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2019	843 593
Acquisition actions cotées	213 728
Acquisition obligations	0
Cessions actions cotées	-342 037
Anuités Obligations	-20 000
Portefeuille au 31/12/2020	695 284

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2020 à 196 570 DT et sont composés de :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Placements monétaires (a)	80 193	115 529	-35 336
Disponibilités (b)	116 377	103 982	12 394
TOTAL	196 570	219 512	-22 941

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2020	Total	% de l'actif net
Placement « Istithmar Zitouna » 11/12/2020 au 10/03/2021	80 000	193	80 193	8,26%
TOTAL	80 000	193	80 193	8,26%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 116 377 DT au 31/12/2020 contre un solde de 103 983 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
AMEN BANK	116 289	101 425	14 864
BANQUE ZITOUNA	88	260	-172
VENTE TITRES A ENCAISSER	0	2 298	-2 298
TOTAL	116 377	103 983	12 394

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	3 887	4 659	-772
Rémunération du dépositaire	1 496	1 500	-4
TOTAL	5 383	6 159	-776

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Redevances CMF	81	93	-12
Rémunération du CAC	2 993	3 224	-231
TOTAL	3 074	3 317	-243

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2019

Montant	1 081 010
Nombre de titres	11 473
Nombre de porteurs de parts	17

Souscriptions réalisées

Montant	68 782
Nombre de titres émis	730
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

Rachats effectués

Montant	-190 423
Nombre de titres rachetés	-2021
Nombre de porteurs de parts sortants	5

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 285
Plus-values réalisés sur cessions de titres	21 948
Moins-values réalisés sur cessions de titres	-71 556
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	24 061
Commission / transactions	-1 058
CTB / transactions	-785
Régularisation des sommes non distribuables	-1 365
Droit de sortie	3

Capital au 31-12-2020

Montant	966 902
Nombre de titres	10 182
Nombre de porteurs de parts	13

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 3 382 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	3 323	25 130	-21 806
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	-125	222	-347
* sur les rachats	184	-1 291	1 475
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3 382	24 061	-20 678

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des actions et valeurs assimilées	16 468	39 535
ICF	2 560	0
TPR	0	5 137
SAH LILAS	480	0
ENNAKL AUTOMOBILES	0	4 778
CITY CARS	3 340	6 893
EURO CYCLES	3 837	3 840
SIAME	0	0
TELNET HOLDING	1 200	7 000
ONE TECH HOLDING	1 729	2 343
UNIMED	0	3 524
SOTUVER	1 512	3 150
DELICE HODING	1 811	2 870
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 812	4 614
TOTAL	24 281	44 149

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 4 817 DT contre un solde de 10 908 DT au 31/12/2019 et correspond aux revenus des placements "Istithmar Zitouna" nets de la retenue à la source libératoire.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2020 à 21 388 DT contre un total de 25 395 DT au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	15 438	19 445	-4 007
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
TOTAL	21 388	25 395	-4 007

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 4 387 DT au 31 Décembre 2020 contre un solde de 4 532 DT au 31 Décembre 2019, et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Rémunération du CAC	3 017	3 023	-6
Redevances CMF	967	1 183	-216
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	403	327	76
TOTAL	4 387	4 532	-146

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS**a) Données par part et ratios pertinents :**

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	2,858	4,799	4,192	3,876	4,129
Charges de gestion des placements	-2,101	-2,213	-2,578	-2,224	-3,182
Revenu net des placements	0,757	2,585	1,614	1,651	0,946
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,431	-0,395	-0,392	-0,532	-0,334
Résultat d'exploitation (1)	0,326	2,190	1,222	1,119	0,612
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	-0,093	0,085	-0,188	0,072
Sommes capitalisables de l'exercice	0,332	2,097	1,307	0,931	0,684
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	3,564	-9,675	3,988	7,451	19,126
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4,872	4,777	1,208	-11,065	-9,595
Frais de négociation de titres	-0,181	-0,068	-0,054	-0,113	-0,136
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,489	-4,967	5,142	-3,726	9,395
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	-1,163	-2,776	6,364	-2,607	10,007
Droits de sortie	0	0,025	0,019	0,069	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,489	-4,941	5,161	-3,657	9,395
Régularisation du résultat non distribuable	0,134	0,238	-1,278	0,853	-0,926
Sommes non distribuable de l'exercice	-1,355	-4,703	3,884	-2,805	8,469
Valeur liquidative	95,294	96,319	98,926	93,735	95,609

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,21%	2,15%	2,41%	2,01%	3,22%
Autres charges / actif net moyen	0,45%	0,38%	0,37%	0,48%	0,34%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,34%	2,12%	1,14%	1,01%	0,62%
Actif net moyen	966 896	1 182 979	1 294 270	1 531 447	1 698 091

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

En outre, le gestionnaire reçoit une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait un rendement supérieur à 4% par an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% (H.T) de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 4%.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq mille dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2020 par :

71,39% de l'actif en actions et droits rattachés ;

8,53 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique

20,08% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.